Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260430-D2026_002_CCAS-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

La Gouesnière

Tél. : 02.99.58.80.80.

DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le trentième jour du mois d'avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil d'administration du CCAS légalement convoqué le seize avril deux mil vingt-six, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de M. Jérôme LEGRAND, Président.

PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS : M. LEGRAND Jérôme, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, Mme PIEDVACHE Malory, Mme TULASNE Vanessa, Mme BOUSSAC Karine, M. JOUANNE Thierry, M. BLIN Mathieu, Mme PICCO Danièle, Mme VITIS Sandrine, M. DESPRÉS Louis, Mme DONIO Rozenn, Mme GENU Catherine, Mme KLEIN Véronique, Mme LE BRETON Céline, M. L'HOTELIER Yvon, Mme POIRCUITTE Aurélie (jusque 19H58).

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LARGENT Bernadette, Mme POIRCUITTE Aurélie (jusque 19H58).

A été nommé secrétaire de séance : Mme Danièle PICCO.

DÉLIBÉRATION N° **2026/002**

Date de la convocation et **d'affichage : 16/04/2026.**

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
17	15	15	15

OBJET : ELECTION DU OU DE LA VICE-PRÉSIDENT.E

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

M. le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un.e vice-président.e.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate :

- Mme LE MAREC FOURY Audrey

Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.

M. le Président désigne 2 assesseurs : Mathieu Blin, Vanessa Tulasne.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : ...15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : ...0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...15

Majorité absolue : ...8

Ont obtenu :

– Mme LEMAREC FOURY Audrey : 15 (quinze voix)

Mme LEMAREC FOURY Audrey ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260430-D2026_002_CCAS-DE

Le Conseil d'administration du CCAS, après vote, à l'unanimité,

- **ELIT Mme LEMAREC FOURY Audrey Vice-Présidente du C.C.A.S.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président, M. Jérôme LEGRAND

La secrétaire de séance, Mme Danièle PICCO.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LA GUERCHE 35130

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Président et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente